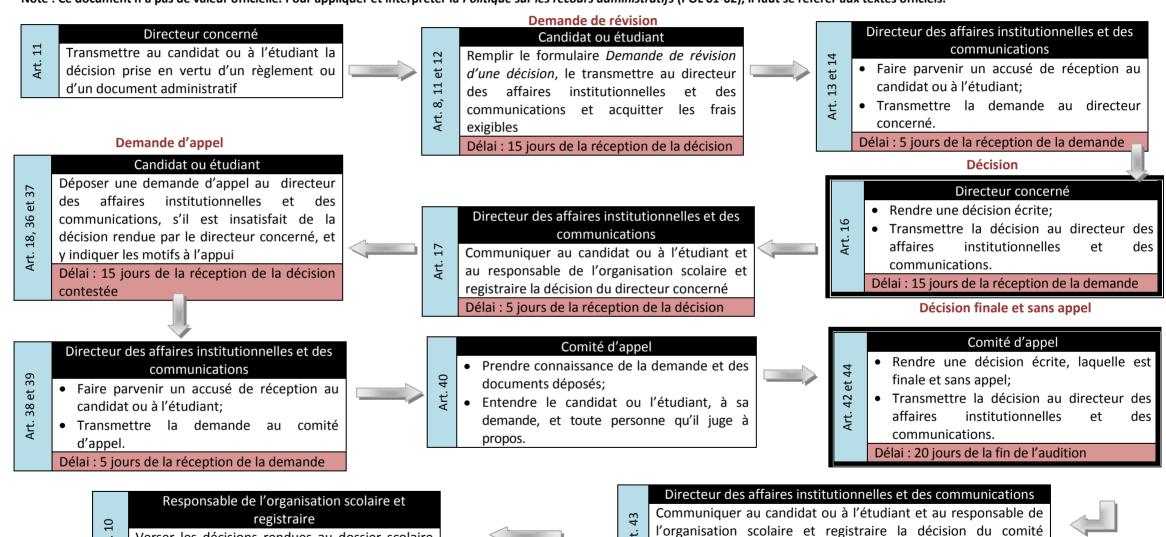
## Politique sur les recours administratifs (POL 01-02)

Demande de révision et d'appel d'une décision prise en vertu d'un règlement ou d'un document administratif — Tableau synthèse (à l'exception des tests d'entrée qui sont traités dans le cadre d'une décision relative à l'admission)

Note: Ce document n'a pas de valeur officielle. Pour appliquer et interpréter la Politique sur les recours administratifs (POL 01-02), il faut se référer aux textes officiels.



Verser les décisions rendues au dossier scolaire du candidat ou de l'étudiant et y inscrire les mentions nécessaires aux registres informatiques

l'organisation scolaire et registraire la décision du comité d'appel

